



Procès-verbal n°25

Séance extraordinaire du jeudi 12 novembre 2020 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2020
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 888'000 francs pour l'aménagement urbain de Thielle
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 4'540'000 francs pour la réfection du collège des Tertres
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 216'000 francs pour l'acquisition d'une balayeuse électrique
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 135'000 francs pour le faucardage, le curage et le dragage d'une zone des rives du site de La Tène
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le bilan de la législature 2016-2020
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) ouvre la séance et salue le Conseil communal in corpore, les membres du Conseil général, la presse ainsi que le public.

« Je rappelle les règles fixées afin de lutter contre la pandémie : le port du masque est obligatoire lors des déplacements. Il est facultatif mais recommandé lorsque vous êtes assis à votre place, donc à vous de choisir. Pour le public, le masque est obligatoire tout le temps.

S'agissant des désinfections, vous avez reçu un document explicatif. Pour les intervenants, quatre micros ont été installés et nous vous demandons de garder le même pour toute la durée de la séance, sachant qu'il y a un rapporteur par groupe. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **le président** passe directement au point 1.

1. Appel

En l'absence du secrétaire, **Denis Perrinjaquet** (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 33 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 18. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 19. Lauper Theresia (ELT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 20. Luthi Michel (ELT) |
| 4. Bajrami Belul (INDEP) | 21. Muster Michel (PSLT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 22. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 23. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 7. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 24. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 25. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 9. Degiorgi Edith (ELT) | 26. Planas Michel (ELT) |
| 10. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 27. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 11. Ducraux Armand (ELT) | 28. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 12. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 29. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 13. Geijo José Luis (INDEP) | 30. Sebhatu Luul (PSLT) |
| 14. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 31. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 15. Glardon Philippe (PSLT) | 32. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 16. Gomes Bruno (INDEP) | 33. Vaucher Pascal (ELT) |
| 17. Gonçalves Jorge (GCD-PDC) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| 1. Bensimon Nathaniel (ELT) | 4. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 2. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) | 5. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 3. Mattmann Philippe (PSLT) | |

Absent(e)s :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| 1. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 3. Gligorov Ivan (PSLT) |
| 2. Caron Eric (PSLT) | |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 17.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Binggeli Maurice (PSLT), président
Butin Yannick (PLRT), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-président
Rotsch Daniel (PSLT), secrétaire

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est accepté à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 888'000 francs pour l'aménagement urbain de Thielle

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai préparé quelques slides pour les trois rapports que je vais vous présenter ce soir. Si vous voulez vous tourner, c'est le bon moment. C'est presque un film et je commencerai avec l'aménagement urbain de Thielle. »

La présentation Powerpoint projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

Le président donne la parole aux commissions.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de la commission financière, le Conseil communal, représenté par Martin Eugster et Heinz Hoffmann a présenté ce rapport conjointement, puisqu'il s'agit des aspects de l'aménagement du village ainsi que de la sécurité.

Nous avons insisté sur le fait que ces travaux seront exécutés en deux phases et que la demande de crédit actuelle concerne uniquement la première phase.

Les coûts ont été estimés par le bureau d'ingénieurs et non sur la base d'un appel d'offres.

Le Conseil communal propose également une clé de répartition avec un financement pas le biais du fonds d'infrastructures. Ce point n'a pas soulevé de questions.

Ce crédit d'engagement sera ensuite transmis au service des ponts et chaussées et ensuite à l'OFROU.

Le rapport a été accepté par votre commission à l'unanimité des membres présents. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des travaux publics et des services industriels s'est réunie le 5 novembre 2020.

La commission a trouvé le dossier complet et bien ficelé.

Seul bémol : les points 5.1 (parcours de mobilité douce) et 5.2 (aménagement du parking).

En effet, on ne sait pas quels seront les coûts des phases 2 et 3.

Il est regrettable que l'on ne soit pas allé jusqu'au bout de la demande de crédit.

La commission des travaux publics et des services industriels a accepté cette demande de crédit par 2 voix pour et 1 abstention.

Merci à Philippe Mattmann pour la rédaction de ce rapport. »

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'aménagement urbain et plus spécialement les problèmes de trafic et de circulation à Thielle et à Wavre ne datent pas d'aujourd'hui et soulèvent de fréquentes discussions au sein de notre commission. Avec le développement de nouveaux quartiers d'habitation, il devient donc urgent de trouver des solutions pour remédier à ces problèmes.

C'est donc avec la plus grande attention que notre commission a examiné le rapport du Conseil communal à ce sujet lors de sa séance du 28 octobre écoulé.

Nous constatons, avec satisfaction, qu'il n'a pas été seulement tenu compte des problèmes liés au trafic, mais que l'aménagement urbain de Thielle a aussi été englobé dans l'étude non seulement par rapport à la situation actuelle mais aussi en prévision du développement futur de cet endroit de notre commune.

La circulation et la vitesse des véhicules sur l'ancienne route cantonale 1161 entre Cornaux et Thielle ont été à l'origine de cette étude. Une nouvelle limitation de la vitesse à 30 km/h de toute la zone devrait atténuer grandement les nuisances actuelles. Etant entendu que de nouvelles mesures seront faites douze mois après la mise en place de ce qui est prévu afin d'en corriger ou d'en améliorer les effets.

Nous nous sommes aussi demandé s'il ne serait pas plus simple d'obliger les poids lourds, notamment, à emprunter l'autoroute pour se rendre dans la zone industrielle de Cornaux-Cressier, ainsi que pour en revenir. Or, il semblerait qu'il ne soit pas possible de leur interdire d'emprunter la route 1161, ceci pour d'obscures raisons administratives.

Notre commission s'est donc prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet d'urbanisation et vous demande d'en faire autant. Merci. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement et du développement durable a examiné ce rapport lors de sa séance du 2 novembre dernier et l'a préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents.

Nous saluons la réduction du bruit pour le quartier et l'amélioration de la qualité de vie grâce à la mise à 30 km/h du trafic ainsi que des aménagements planifiés, notamment les 5 arbres majeurs qui marqueront l'entrée de ce périmètre.

Nous recommandons au Conseil communal d'engager des réflexions avec l'OFROU pour étendre également cette zone 30 km/h dans le périmètre de Closel-Bourbon et de poursuivre les études pour la voie de mobilité douce entre Thielle et Wavre.

L'arborisation et les aménagements paysagers sont à soigner afin de favoriser la biodiversité et limiter l'impact minéral du site. Nous sommes également attachés à la zone du parking, qu'il est prévu de réhabiliter dans le futur et espérons que le réaménagement soit davantage vert et arborisé pour donner un peu plus de qualité de vie à ce périmètre. Merci de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la sécurité et le bien-être de la population de La Tène ne sont pas l'affaire d'une couleur ou d'une tendance et le centre-droit tient à apporter sa pierre à cet édifice.

Tout ce qui peut amener à une diminution de la pollution (sonore en l'occurrence) et une sécurité accrue des habitants (en particulier de nos enfants) ne laisse indifférent aucun de nos membres.

C'est dans cet esprit que le groupe centre-droit a analysé attentivement et en profondeur ce point à l'ordre du jour.

Le rapport est relativement complet et clair et si, sur le fond, chaque membre présent lors de la séance de préparation n'a rien trouvé à redire, certaines remarques ont provoqué des discussions.

Le fait de présenter le projet en 3 phases, dont seule une est développée et financièrement évaluée, est l'une de ces remarques.

Un autre point, comme l'a relevé un membre, est que seule Thielle-Nord est concernée par le rapport, tandis que la connexion de mobilité douce vers Closel-Bourbon et Epagnier n'est pas traitée. Il y a alors un risque que l'OFROU refuse le projet dans la première phase, pour ensuite, dans une phase ultérieure, imposer ses vues quant à l'accès routier de la zone de développement économique. Nous espérons que le Conseil communal saura cadenciser ce projet pour éviter que l'OFROU se glisse à nos dépens dans une porte laissée entrouverte, à 50 km/h !

Finalement, le fait que tout le projet soit lié à l'acceptation de la limitation à 30 km/h a surpris quelques-uns d'entre nous. Il faut, même si la limitation à 30 km/h est refusée, obliger les camions venant de Cornaux à emprunter l'autoroute directement à la bretelle de Cornaux et encourager les conducteurs et conductrices de transit à en faire de même.

Comme nous sommes au début d'une période financièrement instable, nous demandons au Conseil communal de veiller à ce que les montants que nous votons soient vraiment le maximum.

Le groupe centre-droit acceptera à une large majorité cet arrêté et le crédit demandé. Je vous remercie. »

Teresia Lauper (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais commencer par le résultat du vote de l'ELT lors de la séance de préparation du mercredi 4 novembre. Le conseiller communal Martin Eugster a présenté le projet et a répondu aux diverses remarques et questions. Tous les membres étaient présents et le crédit a été accepté à l'unanimité.

En effet, la problématique du trafic à travers le village de Thielle est connue depuis de nombreuses années. Habitant le Pré-du-Pont depuis plus de trente ans, je vis de près les nuisances dues à une circulation en augmentation constante, telles que le bruit, la pollution et le danger sur les routes.

Le projet proposé est enfin un pas dans la bonne direction : les habitants peuvent espérer trouver une meilleure qualité de vie ressemblant à une vie à la campagne ! La réalisation du projet est prévue en deux étapes - et même s'il y a de bonnes explications -, je regrette que les parents devront attendre la deuxième étape avant que la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école entre Thielle et Wavre ne soit garantie. La voie verte, qui va relier également les quatre villages entre eux, doit être réalisée au plus vite !

Certes, il y a des points à ajuster, améliorer et clarifier : notamment concernant les routes en direction de Closel-Bourbon et Montmirail. Et il reste le plus grand point d'interrogation au sujet du pont sur la Thielle !

Est-ce que la prochaine législature, avec les nouveaux élus et dans un nouvel élan, apportera les bonnes solutions ? A espérer !

Et pour finir, merci au Conseil communal pour ce beau projet ! »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce projet fait écho à une motion du PSLT pour ralentir la vitesse sur la route Derrière-le-Château, à l'entrée de Thielle.

Les mesures proposées vont plus loin que ce qui était demandé dans ladite motion et nous en sommes ravis.

Il est très intelligent de voir la problématique dans la globalité de ce secteur. Il est pour nous intéressant d'y joindre également le parking et son utilisation.

Le PSLT soutient donc le crédit d'engagement de 888'000 francs et remercie le Conseil communal et son équipe technique. Merci. »

Belul Bajrami (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des conseillers indépendants s'est réuni le 10 novembre, lors de sa séance de préparation afin d'étudier la demande de crédit d'engagement de 888'000 francs pour l'aménagement urbain de Thielle

Malgré l'incertitude qui règne sur les phases ultérieures du projet et surtout au sujet de son financement, nous sommes favorables à ce projet qui améliorera considérablement les conditions de vie des habitants de Thielle, surtout pour les riverains de la route cantonale.

Nous voterons en faveur de ce projet. Merci. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je crois que l'on ne peut qu'approuver ce projet d'aménagement de Thielle-Nord qui va dans le sens politique affiché et voulu par les autorités : « améliorer la qualité de vie et la sécurité des habitants ».

C'est donc un très bon projet.

Au cours de cette législature, nous avons eu plusieurs projets d'aménagement : le supplice du PAL, le PDC qui, comme chacun le sait, veut dire plan d'aménagement cantonal.

Ce qui ressort principalement de ces plans, c'est qu'il ne faut pas seulement prévoir et faire de belles réalisations isolées, mais il faut que les projets soient coordonnés entre eux et avec les développements alentours.

Nous avons vu plusieurs exemples dans notre région. Je vais vous en citer une dizaine. Non, je ne vais en citer qu'un. Vous vous souvenez que nous avons un beau tronçon d'autoroute, planifié par des offices fédéraux, entre Saint-Blaise et Marin : 1 km. Une fois que la réalisation a été terminée, ce tronçon a dû être démolé et déplacé de 20 à 30 mètres : nous n'avons pas très bien comptabilisé le trafic de la desserte du centre commercial, maintenant des centres commerciaux vers Manor et Jumbo. Notez que des comptages et des études avaient été réalisées. On construit une autoroute, on la démonte, on doit la déplacer.

J'ai donc un reproche à faire, non pas au projet de Thielle-Nord en lui-même, mais à nos autorités qui nous présentent une planification locale, hors de son contexte.

Sur les schémas, mêmes les plus grands, qui nous ont été présentés dans le rapport, nous ne voyons que Thielle-Nord, un tout petit bout de Thielle-Sud et de ses alentours. Pourquoi nous indiquer : « le cheminement en direction d'Epagnier devra être complété lors d'une étape ultérieure » (p. 3-5 du

rapport). A mon avis, cela ne coûte rien de faire des plans un petit peu plus grands et de faire des dessins avec ce que nous souhaitons.

En application des nouvelles méthodes de planification, que tout le monde appelle de ses vœux, dans le cadre du PAL, etc., vous devez traduire sur les plans notre souci d'améliorer la qualité de vie et la sécurité de tous les habitants.

Je pense aux enfants qui vont à l'école obligatoire et aux accès aux rives de la Thielle pour les cyclistes qui « coupent » par le plateau de Montmirail, en un mot « la mobilité douce ».

Maintenant, si l'on élargit grandement le problème au niveau fédéral, qui touche Thielle-Nord, vous avez les camions. C'était une clientèle traditionnelle du Verger. La loi fédérale dit que les camionneurs doivent s'arrêter de temps en temps, faire des pauses, mais personne ne veut de camions devant chez lui. Il n'y a pas de halte autoroutière, la dernière étant plus loin qu'Yverdon-les-Bains. Les autorités fédérales doivent mettre les autoroutes aux normes. Ce n'est pas nous qui devons gérer la problématique des camions, mais il s'agit d'un problème qui nous touche. S'il n'y a pas de camions pendant une semaine, nous n'aurons plus de produits frais. Sans camions durant un mois, c'est la famine. Nous avons donc un petit bout du problème entre les mains.

Nous pouvons espérer que le Verger saura s'intéresser à une clientèle liée à la mobilité douce plutôt qu'aux camionneurs. A l'époque, nous avons parlé de l'installation de vélos en libre-service à Thielle. Cette possibilité n'est pas évoquée dans ce plan.

Les experts dans le développement c'est nous, ce sont les « indigènes » pour autant que nous sachions penser globalement, et non pas les autorités externes. Cela permettra d'éviter des dépenses importantes pour corriger les erreurs des autres mais qui coutent très cher à tous : plusieurs millions pour l'histoire de l'autoroute que j'ai citée et je n'ai cité qu'un exemple, car j'en avais noté plusieurs.

Alors approuvons ce projet, mais chargeons les autorités d'étudier des plans plus généraux pour notre commune, notre région et ses habitants qui ont voté dans un certain sens dernièrement.

En résumé : « Global denken » Merci pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix et 1 abstention.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup. Si nous pouvions continuer sur cette voie, ce serait très bien. Merci. »

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 4'540'000 francs pour la réfection du collège des Tertres

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour ce rapport, j'ai également préparé une présentation. »

La présentation Powerpoint projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie en date du 27 octobre pour débattre de ce rapport.

Il s'agit là d'un investissement conséquent, puisque nous parlons de plus de 4 millions de francs, 4 millions de francs bien investis dans un projet qui va pouvoir garantir non seulement la sécurité des enfants de notre commune, mais également permettre aux enseignants de pouvoir donner leur enseignement dans un endroit de qualité, sans infiltrations d'eau ou sans devoir composer avec ce qui se passe dans la classe d'à côté, insonorisation défailante oblige.

Donc oui, il est maintenant temps de faire quelque chose, mais à quel prix. Selon le rapport qui nous a été exposé, pour rien. Donc oui, faisons-le et n'ayons pas de remords.

Selon la réalité des faits, il semble que cela soit différent et il coûtera à la commune le prix d'une répartition des coûts entre les communes membres du syndicat intercommunal de l'EOREN. Cela veut dire que tous les frais liés à ce collège, s'ils sont acceptés par l'EOREN, seront effectivement payés en retour à notre commune mais, en contrepartie, seront refacturés par l'EOREN aux communes membres du syndicat ; donc également à notre commune, lors de la facturation du coût par élève pour notre commune. Pourquoi ? simplement parce que l'EOREN ne possède pas de baguette magique pour se financer : tout ce qui rentre d'un côté en ressort de l'autre... une vraie machine à faire du saucisson... sans que rien ne se perde !

Riche de cet enseignement, votre serviteur a recontacté les membres de la commission financière afin de demander, à la lumière de ces nouvelles informations, si le préavis qu'ils avaient donné lors de la séance devait être modifié. Les avis sont restés les mêmes.

A noter encore que la manière de fonctionner de ces syndicats peut avoir un effet pervers. Le principe de se dire que puisque les frais sont répartis entre les communes, cela coûte moins cher à notre commune n'est plus valable une fois que chacune y sera allée de la construction ou de la rénovation de ses collègues. Le coût à supporter pour chaque commune sera alors plus ou moins égal à un coût de financement propre des structures scolaires. Pour cette raison, il serait important, dans le futur, que l'on puisse faire quelque chose et sensibiliser les membres de ce type de syndicat, qu'une gestion stricte des dépenses est un facteur important au niveau de leur impact financier sur les communes membres. Cela est cependant une autre histoire.

Encore un point ayant toute son importance. Même s'il s'agit là d'un volet purement technique, la commission financière a mis en garde le Conseil communal que la pose de panneaux solaires sur un toit qui nécessiterait des travaux d'assainissement dans le futur, engendrerait des frais conséquents une fois les panneaux posés. De ce fait, même si votre commission soutient totalement l'idée d'installer une centrale de production énergétique solaire sur le toit de ce collège, elle recommande, dans l'optique de ne pas devoir supporter de lourds frais supplémentaires dans le futur, de garantir que l'état du toit le permette.

La commission financière a, à l'unanimité des membres présents, donné un préavis positif à l'acceptation de ce crédit d'engagement. Merci. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 2 novembre, la commission environnement et développement durable a étudié le rapport concernant la réfection du collège des Tertres avec grand intérêt.

Nous avons concentré notre discussion sur les aspects concernant l'énergie et l'environnement.

Le bâtiment sera réalisé selon les directives de Minergie-ECO. Si le label Minergie porte sur l'efficacité énergétique - le bâtiment sera de classe C (aujourd'hui G) - le label ECO se traduit par une attention particulière aux matériaux utilisés et la conception du bâtiment, qui influencent le climat à l'intérieur, ainsi que l'énergie grise nécessaire à sa construction.

Le chauffage du bâtiment, aujourd'hui déjà alimenté par l'eau chaude venant d'une installation récente et très efficace, pourra baisser en température de 80°C à 50°C, ce qui, combiné avec une isolation performante, permettra de diviser par 3 la perte thermique du bâtiment. Il faudra désormais mettre une laine pour aller jouer dehors dans la cour de l'école !

Contrairement à certains bâtiments Minergie équipés d'une ventilation poussée et automatique, dans le nouveau collège des Tertres le renouvellement de l'air dans les classes, riche en oxygène pour les petites têtes et leurs professeurs, sera amené par une ventilation semi-automatique. Il sera aussi possible de contrôler la ventilation manuellement, par l'ouverture des fenêtres, tout simplement.

Sur le plan technique, nous avons été informés que des capteurs veilleront sur le climat dans les classes. Un membre de la commission déconseille les fenêtres motorisées, réputées pour leurs pannes techniques. L'intérêt de cette fonctionnalité se trouve dans la gestion du renouvellement de l'air dans les salles durant les pauses et durant la nuit en été.

En effet, il n'y aura pas de système de refroidissement. Pas besoin, selon les spécialistes, car l'apport thermique du soleil est diminué de 50% par l'enveloppe du bâtiment par rapport à aujourd'hui.

Quant au climat intérieur, et spécialement le climat électromagnétique, nous avons demandé au Conseil communal d'approfondir le sujet.

A noter que la volonté d'exploiter une centrale solaire est accueillie avec enthousiasme quel que soit le futur modèle d'affaire retenu.

La commission environnement et développement durable a accepté la demande de crédit pour la réfection des Tertres à l'unanimité. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT s'est retrouvé en date du 4 novembre dernier pour étudier le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de 4'540'000 francs pour la réfection du collège des Tertres.

Enfin, on y arrive, ce collège moderne des fifties, d'avant les crises pétrolières, montre ses faiblesses depuis plusieurs lustres ; ce bâtiment est un gouffre énergétique, mal insonorisé, mal étanchéifié, difficile à climatiser, aux escaliers étroits, à l'accès unique, que de défauts aujourd'hui, défauts qui n'en n'étaient pas à l'époque !

Le collège des Tertres a fait l'objet de bien des études pour le mettre aux normes légales d'un bâtiment scolaire. On a même été jusqu'à envisager sa destruction pour permettre une nouvelle construction.

Merci au Conseil communal d'avoir pris enfin le taureau par les cornes. L'histoire nous montre que plus on attend pour réaliser les choses, plus celles-ci deviennent chères. Non pas par caprice de vouloir y ajouter tels ou tels aménagements, mais sans doute à cause de l'évolution des normes édictées et des coûts de la construction. 4 millions et demi c'est une sacrée somme, mais là où cette somme est investie, ce ne sera jamais trop. Il s'agit de mettre à disposition de nos enfants une structure contemporaine dans laquelle ils pourront recevoir un enseignement indispensable pour faire d'eux des citoyens.

L'amélioration de l'isolation thermique, la mise à disposition de la toiture pour y installer des panneaux solaires, la sécurisation du bâtiment en termes de protection incendie, la création de nouvelles salles de classe, autant de réalisations à faire pour rendre enfin ce bâtiment adapté à l'école d'aujourd'hui.

La gestion des assainissements et investissements dans les infrastructures scolaires est assurée par le syndicat des écoles (EOREN).

La rénovation permettra une augmentation conséquente de l'efficacité énergétique.

La capacité d'accueil des élèves a été étudiée par l'EOREN dans une étude : il n'y pas de d'engorgement du nombre d'élèves prévu pour les 4 à 5 prochaines années. Il faut relever qu'il est difficile d'établir une projection avec des enfants qui ne sont pas encore nés.

Le projet permet de développer deux nouvelles classes qui viennent s'ajouter aux capacités disponibles à la CSUM et à Wavre.

A l'unanimité, le PSLT adopte le rapport et son arrêté. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, globalement, notre groupe accueille ce rapport positivement s'agissant de l'amélioration d'un outil de travail pour nos enseignant-e-s et nos élèves. Nous sommes en outre heureux que la commune devienne exemplaire en matière d'isolation de ses bâtiments car nous croyons que c'est le dernier gouffre énergétique de notre parc immobilier.

Nous faisons plusieurs constats positifs, plusieurs constats négatifs et nous avons également quelques questions.

Dans les points positifs :

- Nous relevons la nécessité de l'investissement tenant compte de l'état du bâtiment, vétuste, inconfortable (et le mot est faible) mais également construit avant les chocs pétroliers de 1973 et 1979. Une autre époque, l'or noir ne coûtait rien et les questions écologiques ou de développement durable étaient complètement absentes du débat politique. Les bâtiments construits à cette période ont une grande valeur architecturale mais sont de véritables verrues sous l'angle écologique.
- Nous notons que l'investissement était prévu à la planification financière même si le montant a sensiblement augmenté depuis le crédit d'étude (2.69 millions de francs TTC au crédit d'étude traité le 14 novembre 2019, 3.9 millions de francs mentionnés au budget des investissements 2021 et finalement 4.54 millions de francs aujourd'hui). Nous reviendrons sur ce point dans les aspects négatifs.

- Le rapport présenté est bien construit et il répond à passablement de questions et notre groupe remercie le Conseil communal pour le travail réalisé. Le bâtiment répondra au standard (Minergie-ECO), la consommation d'énergie sera clairement plus faible, ce qui répond aux défis environnementaux qui sont les nôtres.
- Au niveau sécuritaire incendie, le bâtiment sera mis aux normes.
- Le bâtiment rénové sera un outil bien plus fonctionnel pour le corps enseignant et pour les élèves.

Dans les points négatifs :

- On ne se refait pas, la dépense est toujours et restera toujours un souci du côté du groupe PLR-PDC. L'augmentation de pratiquement 2 millions de francs entre la somme articulée en novembre 2019 lors du vote sur le crédit d'étude et le crédit sollicité ne passe pas au sein de notre groupe. Cette augmentation s'explique par les travaux de la phase 2, les travaux intérieurs. Le montant nous paraît surfait tenant compte de l'investissement global et des montants déjà prévus pour l'aménagement intérieur au niveau de la phase 1. Le crédit d'étude voté en novembre 2019 mentionnait que l'offre d'OS retenue à hauteur de 2.69 millions de francs devait encore être complétée par des travaux de rafraîchissement intérieur qui restent à définir. Le rafraîchissement est devenu un programme pharaonique. Nous peinons en outre à comprendre l'écart entre le montant annoncé au budget 2021 de 3.9 millions de francs (budget 2021, page 113 planification des investissements) et finalement ce nouveau montant de 4.54 millions de francs. Question : les travaux de rafraîchissement avaient été estimés à 1.3 millions de francs et sont finalement devenus 1.85 millions de francs entre le budget 2020 et la présentation du rapport ?
- Notre groupe est également sceptique sur l'aménagement extérieur prévu au niveau de la phase 2. Le rapport est plutôt vague sur ce point. On annonce vouloir installer des bancs, planter des arbres et traiter le sol pour dissuader la pratique intense du skate et autres engins roulants à des heures tardives. On apprend encore qu'une approche participative sera menée ultérieurement sur cette question en réunissant divers acteurs. La question n'est clairement pas mûre à nos yeux.
- Un autre point a fait débat au sein de notre groupe, les CFC 221 et 230 fenêtres et installation électrique pour un montant total de 750'000 francs. Ce poste intègre de nombreuses dépenses en lien avec la motorisation des systèmes d'ouverture des fenêtres avec des sondes mesurant la température. Malgré l'amélioration de la domotique ces 20 dernières années, ces systèmes restent très coûteux à l'installation et nécessitent également d'importantes dépenses au niveau de l'entretien. Selon nos informations, les moteurs doivent souvent être remplacés après une dizaine d'années déjà. En effet, d'expérience, toutes ces sondes de températures et moteurs d'ouverture de fenêtres, c'est magnifique quand ça marche, mais un vrai poison pour les utilisateurs quand c'est en panne et ça arrive vite.
- La question du solaire photovoltaïque est évoquée sans plus dans le rapport alors qu'elle faisait partie du concours. Lors du débat concernant le crédit d'étude, notre groupe s'était clairement positionné pour que le toit soit équipé de panneaux photovoltaïques. Notre groupe n'a pas de religion sur la méthode : production propre ou contrat avec un fournisseur d'énergie. Nous trouvons seulement qu'il faut un engagement clair sur cette question.
- Notre rapporteur avait terminé son intervention ainsi en novembre 2019, je cite : « enfin, après l'assainissement de la toiture, il sera judicieux de profiter de cet emplacement de qualité pour soit louer la surface à une entreprise spécialisée pour la pose de panneaux photovoltaïques, soit investir nous même si le modèle est plus rentable au moment de l'étude y relative. Soyez convaincus que si le groupe PLR-PDC est unanime pour l'octroi de ce crédit d'engagement, il sera très critique quant au montant du crédit d'ouvrage à venir que nous espérons au maximum à 3 millions de francs pour un assainissement énergétique et un rafraîchissement intérieur simple. »
- Le PLR-PDC dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit mais n'est pas dogmatique. Notre groupe est prêt à accepter une dépense supérieure de 1 million de francs par rapport à notre engagement de novembre 2019 et c'est déjà un immense effort. Nous déposons ainsi deux amendements :

Le premier réduit le crédit d'engagement de 10% de 4'540'000 de francs à 4'086'000 de francs. Il charge le Conseil communal de trouver les économies avec les mandataires en fonction des pistes évoquées dans le cadre de notre intervention.

Le deuxième ajoute un article 3 nouveau à l'arrêté et charge le Conseil communal de procéder à la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment dans un délai de deux ans à compter de la fin des travaux. En cas d'impossibilité ou de crédit à solliciter, le Conseil communal fera rapport au Conseil général.

Au niveau des questions, les voici :

- Est-ce que la commune s'est approchée du service de l'énergie et de l'environnement pour prétendre à une éventuelle subvention dans le cadre de ces travaux ? On évoque 73'000 francs du programme bâtiment, est-ce la réponse ?
- Est-ce que la commune fera son maximum pour accorder les travaux à des entreprises locales ?
- Le chauffage est partagé avec l'Espace Perrier. Dans l'école, l'eau sera à 50 degrés au lieu de 80 degrés. Est-ce que ce sera compatible avec les besoins de l'Espace Perrier ? Fonctionne-t-il à 50 ou à 80 degrés ?
- Ma fille Margaux, qui salue le conseiller communal Martin Eugster, demande ce qu'il se passera en cas de retard, si durant les 6 semaines de vacances les travaux n'ont pas pu être réalisés et que les élèves ne peuvent pas rentrer dans l'école. Y a-t-il un plan B ? Voici son souci d'écopère. Merci de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du mercredi 4 novembre, l'ELT a étudié attentivement le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de 4.540 millions de francs pour la réfection du collège des Tertres.

La construction du collège des Tertres date de 1973 et le projet de sa rénovation est en souffrance depuis plus de douze ans, soit avant même la fusion de Marin-Épagnier avec Thielle-Wavre.

La réfection prévue porte à la fois sur l'enveloppe extérieure, permettant d'obtenir le label Minergie-ECO, et sur l'aménagement intérieur, avec la création de deux salles de classe supplémentaires.

Les solutions domotiques ont soulevé quelques questions. Le contrôle manuel reste néanmoins possible durant les heures de classe.

Dans certaines écoles, ce sont les concierges qui, durant les grandes chaleurs, ouvrent les fenêtres à 6h00 du matin, pour essayer d'engranger un peu de fraîcheur avant le début des leçons. Difficile toutefois de leur demander de le faire à 2h00 du matin, même si c'est évident que ce serait plus efficace.

La motorisation des fenêtres permet justement l'optimisation de ce processus thermique et s'avère nettement plus économique en terme d'investissement et de consommation d'énergie. De plus, cette motorisation permet pour la première fois de se conformer aux prescriptions de l'OFSP en ce qui concerne les concentrations de CO2 dans les salles de classe.

Quant à la mise à disposition du toit pour l'exploitation par des tiers d'une centrale photovoltaïque, c'est une solution élégante, permettant à notre administration de rester concentrée dans les domaines où elle excelle.

C'est à l'unanimité que les membres de l'ELT ont approuvé cette demande de crédit. »

Jose Luis Geijo (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des conseillers généraux indépendants s'est réuni le 10 novembre lors de sa séance de préparation pour revoir les différents points à l'ordre du jour de la séance du Conseil général de ce soir, notamment la demande de crédit d'engagement de 4.540 millions de francs pour la réfection du collège des Tertres.

Nous trouvons que le rapport est bien présenté. Nous apprécions l'effort fait pour minimiser le dérangement des activités scolaires et minimiser également le coût des classes provisoires.

Nous sommes d'accord avec l'ensemble du projet mais souhaitons tout de même insister sur deux points : tout d'abord l'installation des panneaux photovoltaïques quoi qu'il arrive et ensuite la maîtrise des coûts, par une attention bien particulière sur les appels d'offres afin qu'elles soient compétitives. Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai retenu quatre questions. La première est relative aux subventions pour l'enveloppe du bâtiment. Je suis en train de chercher le

montant dans le devis, car je n'ai pas les montants en tête et je n'ai pas envie de dire une bêtise. Quoi qu'il en soit, si nous avons droit à quelque chose, nous ferons le nécessaire.

Pour les entreprises, il me semble y avoir plus ou moins répondu. Nous mandatons des entreprises de notre région, de notre commune, des entreprises que nous connaissons ou connues de nos architectes. L'attribution des travaux n'est pas uniquement une question financière. Il s'agit aussi d'une question d'expérience.

Je pense ne pas avoir été suffisamment clair au sujet des panneaux photovoltaïques. Je vous confirme que nous en installerons. Nous ne l'avons pas mentionné dans le devis, mais il est clair que nous les ferons installer.

Le plan B pour Margaux, fille du conseiller général Jérôme Amez-Droz : nous avons en tête d'utiliser les surfaces de la commune, soit à l'Espace Perrier, dans la maison de commune, dans le hangar du feu. Il faut savoir que le déplacement d'un collègue et l'organisation de structures provisoires coûte très cher, ce qui nous a amené à saucissonner, écarter les travaux afin de ne pas avoir à faire recours à un tel déplacement.

Je reviens au montant des subventions. La somme que nous percevons s'élève à 72'000 francs, car nous avons déjà reçu une subvention du SENE pour le nouveau chauffage, d'un montant de 100'000 francs. »

Le conseiller général Jérôme Amez-Droz dépose les amendements du GCD.

Michel Muster (PSLT) demande une interruption de séance de 5 minutes afin de prendre connaissance des amendements déposés par le GCD.

↪ Suspension de séance.

A la reprise des débats, **le président** donne la parole à l'auteur des amendements.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le premier amendement était très clair. Par contre, le second nécessite quelques explications, notamment au sujet de l'article 3 nouveaux alinéas 1 et 2.

Le Conseil communal a indiqué qu'il s'engageait à mettre des panneaux solaires photovoltaïques. A moins qu'il ne soit pas réélu au début du mois de décembre, ce qui m'étonnerait fortement, l'alinéa 1 permet de verrouiller le fait que quelque chose sera fait.

Ensuite, si le Conseil communal fait intervenir une entreprise sur le toit du collège et que de gros soucis sont découverts pour poser les panneaux, l'alinéa 2 offre la possibilité - en cas d'impossibilité de poser ces panneaux - au Conseil communal d'établir un rapport à l'attention du Conseil général. Si une demande de crédit doit être déposée, l'alinéa 2 offre également une porte de sortie. »

Michel Muster (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, 3.5 francs de moins par élève par année. Est-ce que cela vaut la peine de renoncer aux robinets en argent ou en or ainsi qu'aux moquettes en velours ? Pardon, je dis des bêtises...

Demander un abaissement de ce crédit d'un demi-million de francs n'a pas de sens et notre groupe n'acceptera pas cet amendement. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Le président passe au vote de l'amendement de l'article 1^{er}, qui est accepté par 16 voix pour, 15 contre et 1 abstention.

Le président passe au vote de l'amendement de l'article 3, qui est accepté par 22 voix pour, 9 contre et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 24 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

Martin Eugster : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, êtes-vous conscients de ce que vous faites ? Etes-vous conscients que nous ne rénovons pas et n'assainissons pas le collège des Tertres ? Ça ne joue pas. Ce n'est pas cohérent ni intelligent. Je suis désolé, je ne peux pas enlever un demi-

million de francs d'un projet ficelé et calculé. Voici les conséquences de votre décision. Je ne comprends rien, je ne comprends plus.

Ce dossier représente 4 ans de travail ainsi que des dizaines et des dizaines d'heures de travail. Ok, elles sont rémunérées 45 francs de l'heure, c'est relativement bon marché. Mais cela représente des centaines d'heures avec les spécialistes et vous venez de nous priver d'un demi-million de francs pour un projet qui, dans sa globalité, est prêt. Si vous enlevez ce demi-million de francs, en quelque sorte, vous dites : « Martin, s'il te plaît, refais ton travail ». Voici le message de méfiance que vous véhiculez. Vous n'avez pas confiance envers tout ce que nous avons fait et c'est cela que j'entends ce soir. Je suis fâché et nous ne ferons pas l'assainissement en 2021. Maintenant, dites cela à vos élèves. Assumez les conséquences et cherchez quelqu'un d'autre pour réaliser ce projet... »

Le président Daniel Jolidon intervient et rappelle au conseiller communal Martin Eugster que le rapport a été soumis au vote et que seul un petit commentaire lui a été demandé.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 216'000 francs pour l'acquisition d'une balayuse électrique

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour ce rapport, j'ai également préparé une présentation. »

La présentation Powerpoint projetée lors de la séance est annexée au présent procès-verbal.

Le président donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est lors de sa séance de préparation du mardi 27 octobre que la commission financière a étudié le rapport du Conseil communal concernant l'acquisition d'une nouvelle balayuse.

L'actuelle balayuse thermique affiche 18'000 heures au compteur, après 18 ans de services, et présente d'importantes faiblesses au niveau du système hydraulique, notamment en ce qui concerne le système de freinage.

Le choix du Conseil communal, pour son remplacement, s'est porté sur la variante électrique bien que celle-ci soit plus onéreuse, ceci pour répondre aux exigences écologiques et phoniques actuelles.

Le surcoût de 51'000 francs du modèle électrique par rapport au modèle thermique équivalent sera prélevé au fonds communal à vocation énergétique.

La majorité de la commission financière a donné un préavis favorable par 5 voix pour et 2 abstentions. »

Jorge Goncalves (GCD-PDC), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des travaux publics et des services industriels s'est réunie le jeudi 5 novembre pour analyser trois demandes de crédit dont une de 216'000 francs concernant l'achat d'une balayuse électrique en remplacement de l'actuelle balayuse à moteur thermique, vieille de 18 ans.

La commission a accepté la demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

Le montant de 216'000 francs peut paraître élevé. Avec 216'000 francs, nous pourrions acheter 21 voitures Mitsubishi Space Star. Toutefois, 21 voitures alignées dans les rues de La Tène ne seraient pas très pratiques. Nous pourrions acheter une Ferrari Portofino 2 places, mais cela ferait des jaloux. Cette balayuse électrique suit la tendance et j'espère au moins qu'à ce prix il y aura de l'huile biologique dans ses vérins. Je vous encourage à voter favorablement cette demande de crédit. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission environnement et développement durable a pris le temps de débattre sur un rapport très bien présenté et qui ferait de tout à l'électrique, la solution de nos problèmes d'environnement !

Les conseillers communaux Martin Eugster et Daniel Rotsch nous ont expliqué les enjeux concernant le renouvellement de cette balayuse qui arrive vraiment en fin de vie, et d'autre part les technologies actuellement utilisées.

La commission de l'environnement et du développement durable s'est penchée sur les différents arguments et remarques concernant cet achat, son aspect environnemental, notamment le rendement des moteurs électriques et des batteries, l'origine du courant pas forcément « vert », mais ceci est un autre débat.

La possibilité de partager son utilisation avec d'autres communes nous a convaincus, ainsi que son mode silencieux et sa consommation d'énergie. Merci pour le travail du Conseil communal.

Un rapport accepté à l'unanimité par votre commission de l'environnement et du développement durable. Je vous remercie. »

Le président donne la parole aux groupes.

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lorsque j'étais à l'école primaire, j'habitais dans le quartier de la Collégiale à Neuchâtel et tous les automnes c'était la fête car nous pouvions nous lancer dans les tas de feuilles mortes. Nous avions cela dans le sang et avec tous les copains, nous sautions depuis des murs de 2 mètres dans ces tas de feuilles rassemblées par les balayeurs. Nous nous faisons toujours gronder mais nous recommençons. En fin de semaine, une équipe arrivait avec un camion électrique – déjà en 1960 -, sortait les corbeilles en osier et chargeait les feuilles mortes sur le camion et les amenaient à la déchetterie.

Aujourd'hui, grâce à notre technologie, les enfants ne peuvent plus vivre de pareilles expériences. Cette pandémie nous a tout de même poussés à prendre conscience de nos comportements. Nous le savons, sans changement, nous ne parviendrons pas à maintenir un équilibre et une qualité de vie acceptable. C'est donc en agissant que nous serons tous acteurs de notre système. Pourquoi ne pas freiner un peu notre croissance économique en donnant tout simplement un peu de travail à nos concitoyens ?

Le PSLT, en séance le mercredi 4 novembre, se questionnait sur les réels objectifs sociaux des investissements communaux. Nous nous sommes imaginé que l'entretien manuel des espaces publics, voire des axes routiers, pourrait donner du travail à quelques personnes. Nous contribuerions ainsi à maintenir un taux de chômage supportable et la commune de La Tène pourrait aussi servir d'exemple.

Valoriser la personne a certainement un coût, mais le bénéfice pour l'ensemble de notre société sur ce type d'investissement est sûrement supérieur au rendement mécanique et à la valeur d'une machine.

Pourquoi ne pas réfléchir, pour notre prochaine législature, à un avenir plus simple, plus solidaire ? Concrètement, à ce jour, notre état d'esprit ne permet pas encore de mettre en application de pareilles utopies.

Le PSLT encourage nos collègues du Conseil général à méditer tout de même sur ce sujet. Ceci dit, notre groupe félicite la qualité du rapport présenté avec cohérence et une belle conviction. Nous aimerions rapidement citer les points les plus importants :

- 1) l'obsolescence évidente de l'ancienne machine, qui pourrait peut-être obtenir une place au musée des transports
- 2) le choix d'un véhicule électrique
- 3) l'opération financière avec l'utilisation du fonds à disposition, soit 51'000 francs pour contrebalancer la différence entre le véhicule thermique et le véhicule électrique
- 4) la vision future de son utilisation à l'intérieur d'une commune fusionnée
- 5) l'aspect écologique
- 6) l'aspect sonore
- 7) sa conception européenne

C'est donc avec une belle majorité que le PSLT se prononce en faveur de cette demande crédit et de cet arrêté. Merci. »

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 4 novembre 2020, l'Entente de La Tène a débattu de cet intéressant dossier relatif à la demande d'un crédit d'engagement de 216'000 francs pour l'acquisition d'une balayeuse électrique.

D'une manière générale, le rapport et le projet ont été jugés convaincants.

Tout d'abord, la description des problèmes rencontrés récemment par la balayeuse actuelle a démontré la nécessité de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule.

Ensuite, concernant l'option choisie, à savoir l'achat d'un véhicule électrique, a été jugée pertinente à tous points de vue.

En particulier, les avantages au niveau de l'impact écologique, y compris au niveau du bruit, ont été mis en avant et salués.

Vu ce qui précède, les membres de l'Entente de La Tène ont accepté ce crédit à l'unanimité. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance de préparation du 5 novembre dernier, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont examiné avec attention le rapport concernant une demande de crédit de 216'000 francs pour l'acquisition d'une balayeuse électrique.

Tout d'abord, notre groupe se plaît à relever la qualité du rapport fourni. Celui-ci est très bien documenté et couvre tous les aspects importants (techniques, financiers et environnementaux) à prendre en considération en vue d'une prise de décision en pleine connaissance de cause.

Notre groupe a toutefois longuement débattu quant à l'opportunité d'anticiper le remplacement du véhicule actuel avant que celui-ci ne soit définitivement hors d'usage, compte-tenu des diverses réparations réalisées récemment, et notamment en 2018.

Il nous apparaît par ailleurs souhaitable d'attendre la fusion, ou d'envisager d'ores et déjà des synergies plus poussées avec les communes concernées.

Enfin, notre groupe s'est posé la question de savoir s'il n'était pas plus raisonnable d'acquérir un véhicule électrique en leasing, plutôt que par le biais d'un achat, compte tenu des interrogations sur la durée de vie réelle des batteries.

Pour toutes ces raisons, notre groupe refusera l'entrée en matière et, s'il n'est pas suivi par votre assemblée, refusera ensuite la demande de crédit dans sa très large majorité. »

Bruno Gomes (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des conseillers indépendants s'est réuni le 10 novembre, lors de sa séance de préparation, pour revoir les différents points à l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont la demande de crédit d'engagement de 216'000 francs pour l'acquisition d'une balayeuse électrique.

Nous remercions encore une fois le Conseil communal pour son excellent rapport et nous avons particulièrement apprécié les offres comparatives entre divers véhicules thermiques et électriques et le fait que les coûts d'exploitation aient été particulièrement bien analysés.

Cependant, nous ne sommes pas convaincus par la nécessité de son remplacement et nous voterons donc contre ce projet. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons acheté une voiture en leasing et si je me souviens bien, la commission financière nous a démontré que cela revenait plus cher que de l'acheter. La batterie a une durée de vie de 12 ans et dans le calcul des frais annuels que nous vous avons présenté, le changement de la batterie est déjà inclus.

Par contre, l'actuelle balayeuse peut mourir demain. Que faites-vous en attendant 4 ans jusqu'à la fusion ? Vous souhaitez louer, à raison de 9'600 francs par mois ? Est-ce cela que vous souhaitez ? Ou est-ce que je dois mettre 30'000 francs pour l'entretien de la balayeuse dans le budget 2021 ? Les révisions de moteur s'élèvent à 10'000 francs pour la pompe hydraulique. La rouille est là et nous ne passerons pas une deuxième fois l'expertise en 2022. Le SCAN nous a déjà montré un carton jaune et le prochain sera un carton rouge. Que fera-t-on à ce moment-là ? Voici la conséquence à ce que vous demandez. Nous ne pourrons plus balayer. Je ne comprends plus. La location coûterait 120 francs de l'heure. Aujourd'hui, nous recevons 10'000 francs de reprise. Si la balayeuse devait être fichue, nous ne percevons plus rien.

Je prie régulièrement et je ne sais pas si vous priez. Mais commencez à prier afin qu'elle tienne jusqu'à ce que la nouvelle balayeuse arrive.

Nous faisons un plan d'investissement. Nous travaillons et nous faisons un sacré boulot et à la fin vous dites : « Non non, ce n'est pas ce que nous voulons. » J'arrête ici, désolé. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, personnellement, je voterai en faveur de la nouvelle balayeuse. Le service de la voirie le mérite. Ils méritent du bon matos. Lors de mes régulières balades à vélo, je les vois travailler et c'est un plaisir de les voir. Je les remercie.

Ils viennent même dans la réserve d'indiens du Petit-Montmirail faire leur boulot, avec la balayeuse. Aujourd'hui, ils ont déjà posé les piquets à neige. Merci pour leur travail. »

Laurent Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je fais partie de la minorité du groupe PLR-PDC qui soutient ce crédit, tout simplement parce que la conduite hydraulique, comme il est cité dans le rapport, a déjà cédé. J'ai été personnellement témoin de la fuite d'huile depuis la gare de Marin-Epagnier jusqu'à La Tène. Lorsque j'ai rejoint le véhicule, j'ai vu la grosse tache d'huile qui avait coulé non seulement goutte à goutte jusqu'au bas du grand virage, mais également à l'endroit où l'employé avait vidé les feuilles de son véhicule. Je trouve que c'est extrêmement dangereux et je ne prendrai pas le risque de soutenir à retard la votation de ce véhicule. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 25 voix pour et 6 voix contre.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 24 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 135'000 francs pour le faucardage, le curage et le dragage d'une zone des rives du site de La Tène

Le président donne la parole au Conseil communal.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je précise que le faucardage est le fait de faucher des algues.

Ce rapport est relativement explicite et les points essentiels sont notamment le remplissage de la baie de La Tène avec des sédiments et des algues à l'endroit des baignades. Les employés du camping passent beaucoup de temps à enlever les algues et sédiments qui s'accumulent dans la baie.

Devant les chalets, les roseaux ont pris de l'ampleur (il n'y en avait que très peu dans cette zone une trentaine d'années auparavant). Ces derniers empêchent l'eau de circuler correctement et permettent aux sédiments de s'accumuler dans cette zone. Depuis de nombreuses années, les chaletistes se plaignent des odeurs dues aux algues qui pourrissent dans l'eau stagnante. Cette année, vous aurez tous pu constater la présence de cyanobactéries qui se propagent dans les zones d'eau stagnante.

Ce projet de faucardage et de curage prévoit de retirer les sédiments et de faucher les roseaux. A certains endroits, les roseaux seront fauchés et à d'autres, les roseaux seront fauchés et les sédiments retirés par curage. Un aspirateur avalera les sédiments accumulés.

Dans la partie Est de la zone, près de Préfargier, se situe un déversoir d'orage et les eaux usées viennent s'y déverser en cas de grosses pluies car la STEP ne suit plus. Au vu des algues et des roseaux qui ont poussé et qui rendent l'évacuation étroite, une coupe des roseaux est nécessaire afin de permettre à l'eau de s'évacuer plus facilement.

Il en va de même pour la zone 3, afin de permettre à l'eau de circuler entre la baie de La Tène et l'endroit où se trouvent les petits pontons et pour empêcher que les sédiments ne se déposent trop rapidement. Ces mesures sont effectuées tous les 10 à 12 ans.

Les autorisations ont été demandées au service de la faune, des forêts et de la nature, qui a donné son accord. Les sédiments ont été analysés afin de confirmer qu'ils n'avaient pas été pollués et pour savoir s'ils pouvaient être remis dans le lac. Après analyse, les sédiments pourront être remis au large dans le lac. Cela permet une grande économie car s'ils avaient dû être évacués dans une décharge contrôlée, le coût aurait été nettement plus élevé.

Deux offres ont été demandées et une société locale, Eugène Bühler & fils SA, a emporté l'offre.

Je reste à votre disposition pour toute question. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance du 25 octobre, ce rapport n'a pas soulevé beaucoup de discussions.

Nous avons vérifié d'autres options de financement que celle d'un crédit. Par exemple, les revenus des locations annuelles des chalets au bord du lac sont attribués au compte de fonctionnement et ne peuvent pas être prélevés pour ces travaux.

Le montant de 135'000 francs est trop élevé pour être pris sur budget d'entretien.

C'est un grand travail qui doit être effectué tous les 10 ans, raison pour laquelle le taux d'amortissement est de 10%.

Concernant le fonds des ports, même s'il y a quelques bateaux près des chalets, le montant ne peut pas être prélevé de ce fonds pour financer ces travaux.

Après ces précisions, la commission financière a approuvé le rapport à l'unanimité. »

Michel Muster (PSLT), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics s'est retrouvée en date du 29 octobre 2020 pour étudier et accepter les termes du rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de 135'000 francs pour le faucardage, le curage et le dragage d'une zone des rives du site de La Tène, plus précisément devant les chalets.

La commission remercie le Conseil communal pour son excellent rapport qui est très clair et précis. Le conseiller communal présent a répondu à satisfaction aux quelques rares questions que la commission avait.

Il ressort des débats qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'entretien de cette portion de rive périodiquement. Il y a une dizaine d'années que des travaux similaires avaient été entrepris mais la nature, cherchant toujours à se réinstaller, oblige sans cesse l'homme à réagir pour conserver ses aménagements paysagers et le confort qu'ils offrent.

En effet, cette partie-là de la baie est mal balayée par les courants naturels du lac, favorisant ainsi l'envasement ; ce qui est propice au développement des roseaux, d'où les mauvaises odeurs.

L'envasement et le développement des roseaux, qui dit en passant n'étaient pas présents autrefois, doivent donc périodiquement être maîtrisés pour assurer les activités nautiques comme la baignade et la mise à l'eau des dériveurs.

Les travaux projetés par le Conseil communal permettront, pour les années à venir, une amélioration des courants lacustres.

Bien que les coûts de cette opération ne soient pas négligeables, le Conseil communal a fait l'effort d'en limiter l'importance en choisissant l'entreprise Eugène Bühler & fils SA.

Finalement, la commission se demande s'il ne faudrait pas revoir l'aménagement du site en redonnant un aspect plus naturel à cette portion de rive à l'instar de ce qui a été fait entre les ports de Saint-Blaise et d'Hauterive. En effet, le mur actuel empêche très probablement les flux et reflux du lac de jouer leur rôle de nettoyage des plages. La question est ouverte.

A l'unanimité, la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espace public adopte le rapport et son arrêté et propose au Conseil général d'en faire de même. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission des transports publics et des services industriels : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 5 novembre 2020, la commission des travaux publics et des services industriels a également étudié la demande de crédit concernant l'entretien d'une zone des rives du site de La Tène.

Il s'agit d'un entretien extraordinaire, d'où la demande de crédit.

Ces travaux ayant reçu l'aval du service de la faune, de la forêt et de la nature, c'est à l'unanimité que les trois membres présents de la commission des travaux publics et des services industriels ont préavisé favorablement cette demande de crédit. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous comprenons le souci et la démarche d'une demande de crédit pour améliorer ce secteur et son utilisation.

Cependant, après avoir évalué la situation sur place et s'être intéressés à ce qui se passe sur d'autres lacs, nous constatons la chose suivante.

Dans les années 1900, d'importantes inondations ont accentué l'urbanisme et l'aménagement des grèves par des enrochements ou des murets comme c'est le cas dans cette zone, ceci dans le but de maintenir les terrains et protéger les habitations des inondations. Ces aménagements ne sont plus utiles puisque de nos jours nous contrôlons de nombreuses montées des eaux par des écluses, qui ont été créées suite aux dernières corrections des eaux. S'il devait y avoir des inondations exceptionnelles, nous serions de toute façon sous l'eau, ainsi qu'une bonne partie des berges, avec ou sans mur !

Ces aménagements importants sur toute la zone empêchent le nettoyage naturel du lac. Une étude a été réalisée sur le lac Léman où 70% des grèves sont urbanisées par la construction d'enrochements ou de murs en béton. Selon la brochure éditée par « Le chemin des galets à Clarens », lac Léman, une grève naturelle et très importante pour l'équilibre et l'auto-nettoyage de ses grèves. En effet, avec une grève naturelle, les vagues déposent des objets flottants, des matières végétales ou animales sur les rives permettant ainsi un ramassage facilité. Dans ce cas, un nettoyage naturel s'y opère, contrairement aux actuels enrochements ou murets qui engendrent une stagnation et aucun moyen de nettoyage n'est possible.

Grâce à la grève naturelle, l'accès direct au lac est facilité. Elle permet également à certains oiseaux aquatiques de trouver un lieu de nidification et offre un magnifique lieu de frayage pour nos poissons, une véritable nurserie !

La commission de l'environnement propose d'accepter ce crédit mais de tenir compte de ce constat, pour intervenir dans un second temps vers une renaturalisation de cette zone.

Nous restons à disposition pour toutes discussions et démarches dans ce sens. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 5 novembre dernier, le GCD a examiné avec attention le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de 135'000 francs pour le faucardage, le curage et le dragage d'une zone des rives du site de La Tène.

Notre groupe constate qu'il s'agit de travaux d'entretien visant à contenir l'expansion de la roselière dans la zone touristique de La Tène.

Cette demande n'a pas suscité de grands débats. Nous nous sommes juste demandé s'il ne convenait pas de prendre également contact avec l'office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel pour ce qui est du périmètre archéologique du secteur dragué. Peut-être que la démarche a été effectuée, mais nous souhaiterions en être sûrs.

Mis à part cette remarque, notre groupe soutiendra cette demande à l'unanimité. »

Brönnimann Erich (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'idée de contenir l'expansion de la roselière tout en assurant la protection de l'environnement n'a pas trouvé d'adversaire au sein de l'ELT.

Même le membre qui aurait préféré une remise à l'état de 1984 – à l'époque, il se baignait dans cette zone - a assuré pouvoir vivre avec.

Concernant les coûts, l'ELT fait confiance au Conseil communal d'avoir respecté les processus de mise à l'enquête. Nous sommes conscients que ces travaux doivent être exécutés en respectant un nombre de réglementations strictes qui font que, dans ce domaine, le « bon marché » n'existe pas.

Que la variante A, soit l'offre d'une entreprise de notre commune soit privilégiée rend la décision encore plus facile.

L'ELT prend en considération le rapport du Conseil communal et accepte à l'unanimité le projet d'arrêté. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT s'est retrouvé en date du 4 novembre dernier pour étudier le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de 135'000 francs pour le faucardage, le curage et le dragage d'une zone des rives du site de La Tène, plus précisément devant les chalets.

Le PSLT remercie le Conseil communal pour son rapport très clair et précis.

Il ressort de nos débats qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'entretien de cette portion de rive. Il y a une dizaine d'années, des travaux similaires avaient été entrepris mais la nature cherchant toujours à se réinstaller, elle nous oblige sans cesse à réagir pour conserver les aménagements paysagers et le confort recherché.

Cette partie-là de la baie est mal balayée par les courants naturels du lac ; la stagnation des eaux favorise ainsi l'envasement, ce qui est propice au développement des roseaux, d'où les mauvaises odeurs.

L'envasement et le développement de roseaux doivent donc périodiquement être maîtrisés pour assurer les activités nautiques de nos citoyennes et citoyens, comme la baignade et la mise à l'eau de dériveurs.

Les travaux projetés par le Conseil communal permettront, pour les années à venir, une amélioration des courants lacustres.

Bien que les coûts de cette opération ne soient pas négligeables, le Conseil communal a fait l'effort d'en limiter l'importance en choisissant l'entreprise Eugène Bühler & fils SA.

Finalement, nous nous demandons s'il ne faudrait pas revoir à l'avenir l'aménagement du site en lui redonnant un aspect plus naturel, à l'instar de ce qui a été fait entre les ports de Saint-Blaise et d'Hauterive. Le mur actuel empêche très certainement les flux et reflux du lac de jouer leur rôle de nettoyage des plages.

Dans certaines zones du lac Léman, on favorise le réaménagement des berges. Dans le cas précis, le muret favorise la stagnation de l'eau. On pourrait donc imaginer à terme de rendre l'accès de ce secteur du lac à la population, sous la forme de l'aménagement de criques ou d'une plage à la place du muret. Cela dit, le crédit présentement sollicité est utile à « court » terme pour améliorer la situation actuelle et assurer le meilleur usage possible des lieux.

A l'unanimité, le PSLT adopte le rapport et son arrêté. »

Belul Bajrami (INDEP) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des conseillers indépendants s'est réuni le 10 novembre, lors de sa séance de préparation pour revoir les différents points à l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont la demande de crédit d'engagement de 135'000 francs pour le faucardage, le curage et le dragage d'une zone des rives du site de La Tène

C'est à nouveau un bon rapport et nous apprécions sa concision et le soin apporté à sa réalisation pour permettre à des non-spécialistes de bien comprendre la nécessité des travaux à effectuer.

La consultation du service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature nous garantit un projet conforme à la législation et aux objectifs de préservation de la nature.

Nous voterons en faveur de ce projet.

Lors de la dernière séance de la commission des finances, j'ai rebondi auprès du conseiller communal en charge du dossier en lui indiquant qu'il était légitime de se demander si ces travaux ne sont pas l'occasion de profiter de la mise en place du chantier des machines pour effectuer le faucardage et le dragage du port de La Ramée. Ces travaux devant être effectués avant le 31 janvier, il s'agit d'une bonne opportunité de résoudre un problème urgent et de se donner le temps de résoudre les problèmes moins urgents, mais plus complexes de l'aménagement du port de La Tène. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le traitement de ce dossier me permet de poser une question, ou plutôt d'avoir la réponse à une question que je me pose s'agissant de l'aménagement des forêts de La Tène.

Au sud du nouveau quartier de Paul-Vouga, un biotope a été aménagé dans la forêt de La Tène avec un ruisseau qui amène les eaux du chantier en construction, par-dessous la route, jusqu'à une nappe au milieu de la forêt. Quand il ne pleut pas, c'est sec. Cependant, lorsqu'il pleut fort, l'eau déborde du ruisseau et inonde toute la zone de la forêt plutôt que d'aller jusque dans la nappe.

Est-ce que le cheminement du ruisseau est terminé ? Où va l'eau une fois dans la mare ? Est-ce qu'elle stagne là et s'écoule ? Existe-t-il une conduite qui amène cette eau directement dans l'exutoire de Préfargier ? Merci d'avance si des réponses peuvent être apportées. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour le faucardage et le curage, il n'y a pas de plus-value réelle à réaliser les travaux en même temps à La Tène et La Ramée. La barge de l'entreprise Bühler, qui se déplacera jusqu'à La Tène, n'ira pas dans la même journée à

La Ramée. De plus, nous n'avions pas le budget nécessaire afin de réaliser ces travaux en même temps.

S'agissant de la couche archéologique, elle n'est pas touchée par une aspiration. Le service de la faune, des forêts et de la nature, qui fait circuler les dossiers auprès des services de l'Etat, n'a pas jugé opportun de le faire circuler auprès de l'OPAM. J'ai rencontré l'OPAM, qui a procédé à une analyse sur le site de La Ramée. Un curage a été effectué dans les roseaux, pour enlever ces derniers afin de créer une zone naturelle et ainsi éviter que la forêt ne revienne dans la zone de La Ramée. L'OPAM a certifié qu'il n'y avait aucune matière en lien avec l'archéologie.

En ce qui concerne le petit étang, je n'ai actuellement pas la réponse. Je sais qu'il a été aménagé et à mon souvenir, une canalisation part de l'étang pour aller dans le déversoir d'orages, mais je dois vérifier et poser la question au service technique, à moins que notre administrateur adjoint ait la réponse. »

Malissa Tomic (administrateur adjoint) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le ruisseau est raccordé à l'exutoire du déversoir d'orages, qui se déverse ensuite dans le lac. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en complément à la réponse qui vient d'être donnée, j'ai suivi les travaux de construction de cette zone tampon visant à éviter d'engorger le réseau d'évacuation des eaux claires.

Contrairement à ce qui a été dit, durant la période de pluie relativement importante que nous avons vécue à fin octobre – début novembre, j'ai passé tous les jours à cet endroit et je n'ai pas vu d'inondations. Le niveau était effectivement relativement élevé, mais cet exutoire ne sert pas seulement à évacuer les eaux de chantier, mais servira à terme à évacuer les eaux des places et routes du nouveau quartier. Ce système a été mis en place afin d'éviter d'encombrer le système d'évacuation des eaux claires actuel. A ce jour, nous n'avons pas constaté d'inondations et nous suivons l'évolution de la montée des eaux lorsqu'il y a de grandes périodes de pluie. S'il devait y avoir des problèmes, nous prendrons les mesures nécessaires. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par à l'unanimité.

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre confiance. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le bilan de la législature 2016-2020

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au terme de cette législature 2016-2020, le Conseil communal présente son bilan, qui met en exergue les actions, les mesures et les travaux lancés dans l'optique de préparer la commune de La Tène à passer un tournant important de son histoire.

En effet, depuis quelques temps, toutes les forces vives de la commune sont mobilisées pour repenser son territoire. La Tène vit donc un moment historique qui ne se produit que tous les 20 ans !

Ce bilan aspire à démontrer la vision à long terme qui se met en place, ainsi que de présenter l'ensemble des mesures qui ont été établies dans ce dessein. Il est réjouissant de constater que la majorité des projets a été menée à terme ou est en voie de l'être. D'autres projets sont annonciateurs d'une évolution positive de la perception de la chose publique par la population. Enfin, ce bilan vous donne la possibilité de passer en revue les actions entreprises durant ces quatre années et de mesurer, avec pragmatisme, le chemin parcouru, en relevant les points positifs et en analysant les éléments sensibles.

Durant cette législature, le Conseil communal a planifié et a réalisé un nombre important de projets permettant de répondre aux nécessités et attentes des citoyennes et citoyens. Il a également instauré plus de participations des habitants et habitantes de la commune dans certains projets, du moins, par son engagement, en a-t-il semé les graines qui sont sur le point de germer si l'on se réfère au nombre toujours plus important d'initiatives citoyennes dans la commune.

Les prochaines années seront sans aucun doute plus proches de la nature. Cette nature nourricière qui nous est à toutes et tous indispensable. Les défis climatiques, les défis de la préservation de la biodiversité, les défis de la sobriété énergétique et ses moyens de production, sont primordiaux. Mais aucune mesure n'est efficace si elle ne peut être appliquée par l'ensemble des gens par manque d'information ou pire, faute de moyens.

Au nom du Conseil communal, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de ce programme et qui s'engageront encore à bâtir le futur de la commune de La Tène. Merci. »

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, faisant le lien avec le programme de législature et les 8 domaines d'action qu'il dressait en 2017, le groupe socialiste souhaite souligner le grand travail qui a été accompli dans notre commune. Un travail trop souvent masqué par les problématiques financières et les ressources dans les équipes (souvent insuffisantes) appelées à mener les projets. Pour autant la commune n'a pas fait du « sur place ».

Le parti socialiste relève avec enthousiasme la volonté affirmée du Conseil communal de profiler la commune sur le chemin d'une voie participative. En effet, comme on peut le lire dans le rapport, il est essentiel d'intégrer la population pour la convaincre de la nécessité d'augmenter la qualité de vie et stimuler la réalisation d'une commune ouverte, attractive et humaine par l'inclusion de la population.

Trop souvent on sent la population qui ne s'intéresse pas à la chose publique. Ce n'est donc absolument pas le moment de baisser les bras. Les autorités communales doivent poursuivre leur travail de communication avec les citoyens.

A force de ne jouer que sur le miroir aux alouettes du taux fiscal, à force de faire croire à la population que seule une fiscalité attrayante (donc bon marché) procurera le bonheur pour toutes et tous, on perd toute possibilité de mener des projets fédérateurs qui pourront faire évoluer la commune et sa population en direction d'une société plus solidaire et surtout donner les moyens à toutes et à tous d'œuvrer concrètement pour la baisse des impacts écologiques au quotidien.

En résumé, une commune de qualité avec plus de justice sociale et de justice climatique, pour toutes et tous sans privilèges. Merci. »

Ted Smith (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pas de remarques particulières. Nous remercions le Conseil communal pour la démarche et pour nous avoir transmis ce bilan. Merci. »

9. Interpellations et questions

Néant.

10. Lettres et pétitions

Néant.

11. a) Communications du Conseil communal

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la modération du trafic de la route de La Tène et de la route de Maupré touche à sa fin.

La réalisation de la dernière étape – carrefour de la rue Louis-Guillaume et de la route de Maupré – commence lundi. Une information paraîtra dans le Bulcom la semaine prochaine. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous communique une information relative aux travaux intercommunaux.

La tombe du souvenir du cimetière de Saint-Blaise a été réaménagée par les communes d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène entre le printemps et les premiers jours de l'été. Merci. »

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

12. Divers

Le président Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en cette fin de législature, j'aimerais vous adresser quelques mots.

A celles et ceux qui n'ont pas été réélus ou qui ne se représentent plus, j'aimerais les remercier de l'engagement qu'ils ont apporté à cette charge de conseiller général. Donner une partie de son temps libre et de son énergie pour le bien de la communauté est au plus haut point estimable.

A celles et ceux qui continuent le chemin, qu'elles et qu'ils gardent intacte la motivation qui est la leur.

A celles et ceux qui nous rejoindront dès la prochaine séance, j'aimerais leur dire bienvenue et que nous nous réjouissons déjà des idées et des nouveaux chemins qu'ils proposeront pour que la vie dans notre commune s'améliore toujours et encore.

La nouvelle législature verra l'avènement des suppléantes et suppléants : cela devrait permettre au Conseil général de siéger tout le temps au complet et non comme ces dernières années avec des absences pas toujours excusées. La démocratie devrait y gagner.

Merci au bureau du Conseil général qui a œuvré avec votre serviteur pour que les conseils généraux se déroulent dans les règles de l'art.

Merci de m'avoir supporté pendant cette année de présidence qui a été marquée par ce satané virus. Une si petite chose qui se moque des frontières, des genres, des sexes, des couleurs, voilà qui devrait alimenter la réflexion de nos valeurs « humaines ».

Maurice Binggeli (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vais quelque peu répéter ce qu'a dit notre président.

Nous arrivons au terme de cette législature, en tout cas au terme des séances de ce Conseil. Il y a parmi vous un certain nombre d'élus-es pour qui cette séance est la dernière lors de laquelle ils représentent la population.

Le Conseil communal tient à remercier les sortants pour la bonne collaboration, le respect et les riches échanges que nous avons entretenus durant cette législature. Nous leur souhaitons un avenir rempli de joies familiales, retrouver pour certains un bon nombre de soirées bien occupées politiquement durant ces dernières années.

Bonne suite à vous et au revoir. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il s'agit de la dernière soirée que je passe ici.

Je quitte le Conseil général sans aucun regret mais sans amertume non plus.

J'aimerais m'excuser, car le 17 septembre dernier j'ai eu un coup de sang injustifié. J'ai attaqué certains membres du Conseil communal ou de l'administration et il s'est avéré que c'était complètement faux. Qu'on veuille bien m'en excuser.

Je quitte cet hémicycle sans regrets. Je ne me suis pas représenté sur les listes, avec une certaine satisfaction. Comme ça, cela empêche certains, à défaut de jetons de présence, de pouvoir m'offrir une veste au figuré. J'ai bien assez de vestes, que ce soit en cuir ou matière textile chez moi. Merci de m'avoir supporté. »

– Applaudissements –

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR-PDC souhaite remercier deux personnes en particulier, même s'il y en a beaucoup à remercier. Vous avez évoqué les sortants, il y a des personnes qui ne se représentent pas. Je pense à Emmanuel Rieder qui a siégé durant 30 ans au Conseil général, d'abord chez les radicaux, puis chez les libéraux-radicaux. Beaucoup de personnes ont eu de longs engagements.

Nous avons deux petits cadeaux, à savoir du vin bio de la région, de chez Rossel. Nous offrons deux bouteilles à Laurent Suter, président du PDC, qui pourra peut-être partager avec Christophe Dolder, pour le remercier de toutes ces années de participation. Le PDC ne sera plus présent lors de la prochaine législature. Un grand merci à lui pour les moments où nous avons préparé les séances ensemble. Nous donnons beaucoup de temps à la politique, du temps qui est pris sur nos vies de famille,

et nos loisirs. Ce temps est offert à la collectivité et nous n'attendons rien en retour. On sert et on disparaît. Merci Laurent, ces deux bouteilles sont pour toi.

Nous offrons également deux bouteilles au président du Conseil général, Daniel Jolidon, qui a présidé le Conseil général de main de maître durant cette année.

Nous n'avons pas toujours été d'accord, la preuve en est encore ce soir. Nous nous sommes fâchés, nous n'avons pas été contents, mais c'est la démocratie, nous ne sommes pas toujours d'accord. Cependant, je pense que comme en sport, une fois la partie terminée, il faut savoir passer à la partie suivante, tourner la page et accepter que la démocratie n'équivaut pas à gagner tout le temps. Mieux vaut cela que d'autres systèmes politiques dans d'autres pays où les gens se battent et meurent pour avoir le droit d'exprimer leurs opinions. Merci de votre attention. »

– Applaudissements –

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous transmets une information au sujet de la commission de fusion.

Suite au sondage de ce printemps, qui a enregistré 62% d'avis favorables à la fusion des quatre communes de la Paroisse politique+, et avec un taux de participation de 52.5%, les quatre commissions de fusion ont proposé de poursuivre les travaux préparatoires jusqu'à la fin de cette législature.

L'idée était de définir une structure de projet (Copil, groupe de projet, mandataire, etc.) pour conduire un éventuel processus de fusion et de présenter un rapport en décembre de cette année.

La campagne pour les élections communales ainsi que la crise sanitaire ont quelque peu ralenti le rythme de nos séances de commission.

Néanmoins, les présidents des quatre commissions de fusion se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont pu s'entretenir également avec un représentant du RUN et un représentant de la fusion de La Grande Béroche.

Lors de nos discussions, il est également apparu qu'il serait plus légitime que la décision d'engager ou non le processus de fusion soit prise par les futures autorités, puisque ce sera à elles, le cas échéant, de le mener à bien.

Afin que le travail effectué ces derniers mois ne soit pas perdu, les quatre présidents actuels ont décidé de rédiger un rapport à destination des quatre commissions de fusion de la prochaine législature.

Rappelons que la prochaine législature ne durera que trois ans et demi. Pour ne pas perdre de temps, les quatre présidents actuels souhaitent que les quatre futures commissions de fusion se réunissent individuellement déjà en janvier 2021, pour se constituer et prendre connaissance du rapport. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** rappelle que selon les directives Covid-19, à la fin de la séance, les membres du Conseil général quittent la salle les uns après les autres. La personne la plus proche de la sortie (il y en a deux) sort en premier. Il demande de respecter les distances et rappelle l'obligation du port du masque. Il souhaite une bonne fin d'année à tout le monde et clôt la séance à 22h40.

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

D. Jolidon

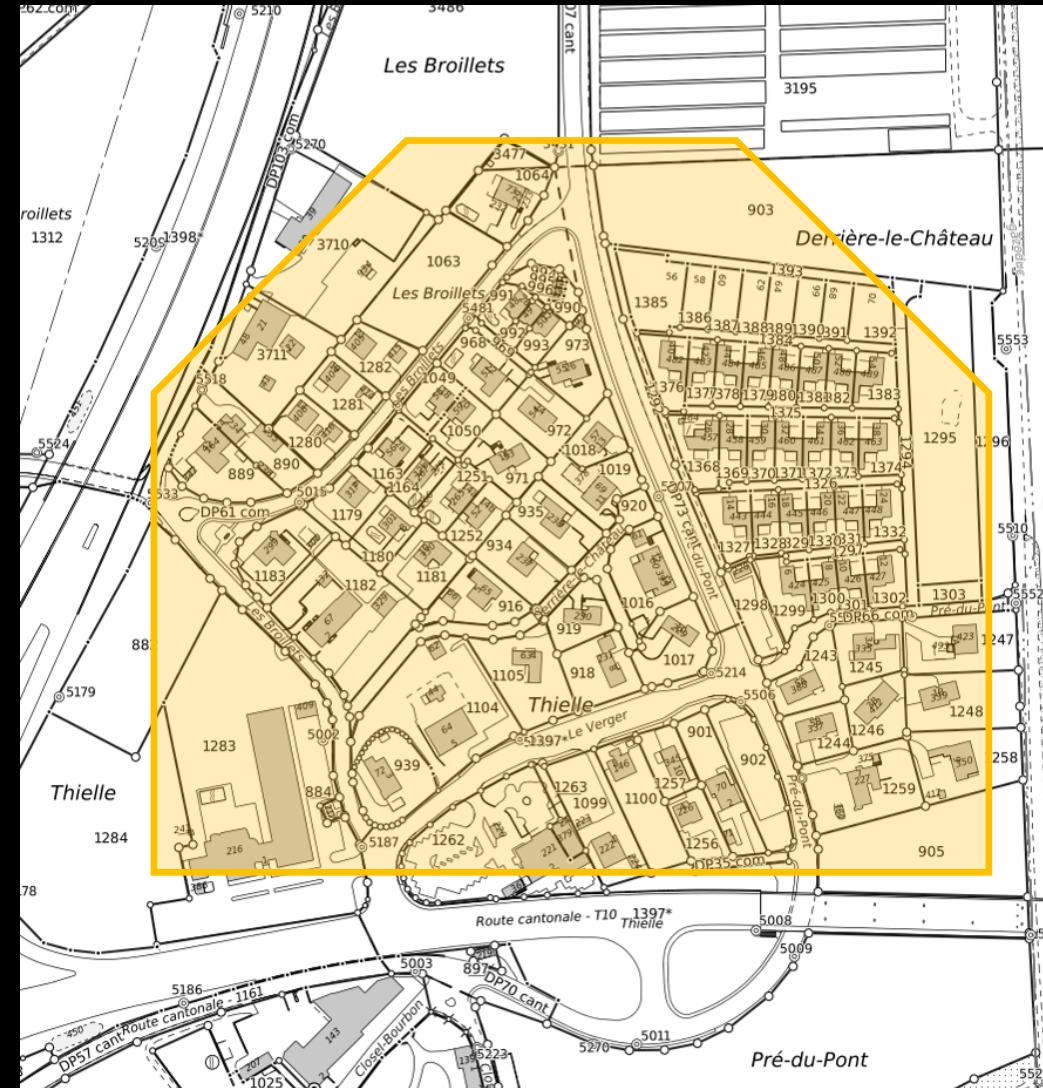
E. Pecoraro

Bonsoir

Aménagement urbain Thielle

Zone 30

- vitesse 30
- priorité de droite
- passage piéton pour les écoliers
- vérification après 1 an
- modération forte du trafic
- diminution du bruit (de 2 à 4.5dB)

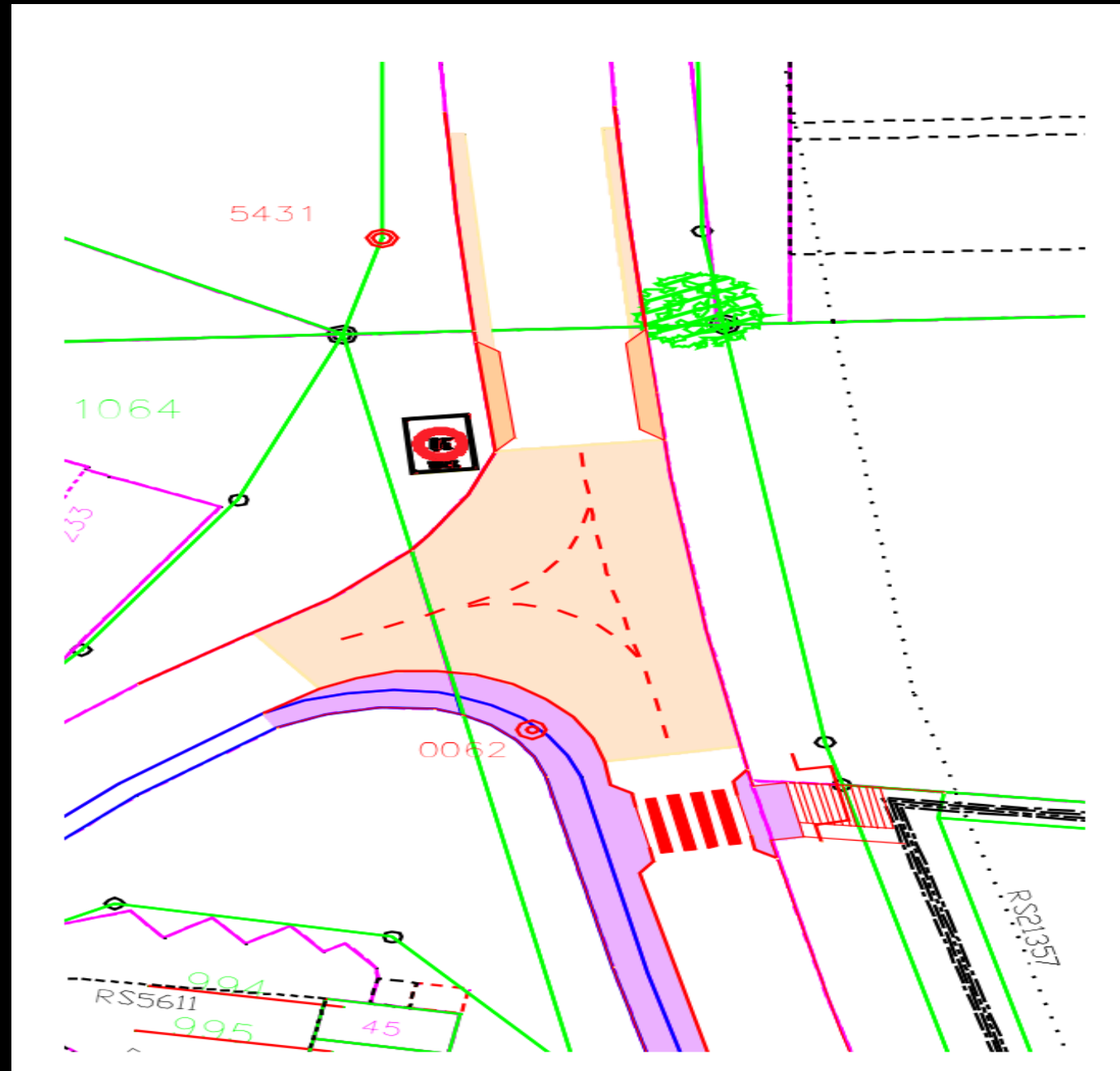


Porte d'entrée Nord - Est

- bandes latérales de peinture
- rétrécissements latéraux
- marquage au sol
- priorité de droit
- passage de piéton éclairé

En même temps

- bouclage du EB



Porte d'entrée Sud-Est et la rue du Verger

- marquage au sol
- rétrécissements latéraux
- priorité de droit
- prolongement des trottoirs
- îlot central
- resserrement de la chaussée
- arrêts de bus bloquants (LHand)



Porte d'entrée Nord – Ouest

- marquage au sol
- réaménagement du carrefour
- création de trottoirs

Porte d'entrée Sud – Ouest

- marquage au sol



Mobilité douce

En phase d'études préliminaires

- MD Thielle <-> Wavre
PA RUN 4 (bu. invest. 2021)
- MD Thielle <-> Epagnier
(Projet PAL)

Parking Pré-du-Pont

En étude – mais pas compris dans cette demande de crédit



Esquisse paysagère

- **Plantation d'arbres**
5 arbres majeurs



Réfection du collège des Tertres

1^{er} phase (cahier de charges / concours architecture)

- Isolation des façades
- Panneaux solaires
- Protection incendie / séisme
- Création de 2 salles suppl.
- Pas d'interruption de l'école



=> Devis 2'692 mio => mandat au bureau d'architectes OS

Crédit d'étude de 140'000 (CG du nov. 2019)

- **Étudier la rénovation complète de l'intérieur**
- **Mandater les ingénieurs (ingénieur civil, CVS, physicien, expert AEAI, électricité)**
- **Approfondir le diagnostic du bâtiment (passage de caméra dans les conduites, ouverture de la façade, etc.)**
- **Discussion avec l'EOREN (direction & GT bâtiment)**
- **Demande du permis de construire**

2^e phase avec la rénovation à l'intérieur

- Remplacer les sols, peinture intérieure, doubler les parois, remplacer les faux plafonds, installation audio, armoires intégrées, changement des luminaires, bancs et vestiaires, blocs sanitaires, etc.**
- Aménagement extérieur -> création d'un groupe de travail**
- Modernisations des équipements -> installations informatiques**
- Labélisation Minergie - Eco**

Emissions CO2 par année

Avant: 30t -> classe G

Après: 7,7t -> classe C



Chauffage

avant: Monotube

radiateurs à haute température (départ $\sim 70^{\circ}\text{C}$)

après: Bitube

radiateurs à basse température (départ max 50°C) avec des vannes thermostatiques

Ventilation

Salles de classes

Ventilation naturelle par des fenêtres avec imposte motorisée
(horaire, concentration CO₂) (400m³/h)

Blocs sanitaires

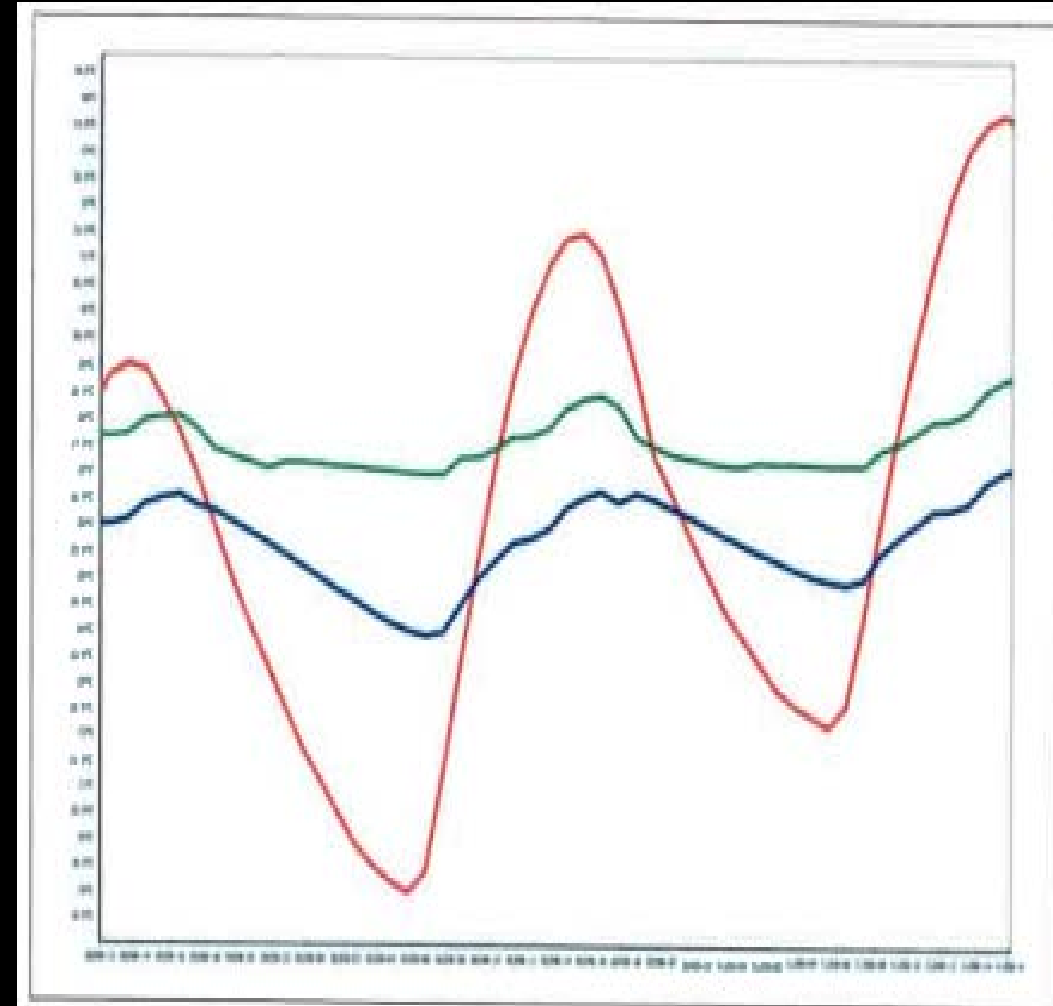
Ventilation d'extraction d'air mécanique (150m³/h)

Effet de la ventilation sur la température

Courbe rouge
température extérieure

Courbe verte
température intérieure sans ventilation

Courbe bleu
température intérieure avec ventilation



Centrale solaire photovoltaïque

- Surface toiture 628m²
- Surface exploitable ~ 360m²
- Production annuelle 75'000kWh
- Autoconsommation 47'000kWh

=> Proposition de mettre en location à une organisation tierce (fournisseur, coopérative, etc.) et conclure un contrat de fourniture économiquement intéressant

Demande de crédit

1 ^{er} phase	2'692'000.00
2 ^e phase	1'981'000.00
Crédit d'étude	- 140'000.00 (voté 14.11.2019)
Total	4'540'000.00 TTC (+/- 10%)

pas d' incidence sur le frein à l'endettement

Charges financières (intérêt et amortissement)

à charge de l'EOREN => 34.00 par élève

Suite

12 novembre	Conseil général la Tène
10 décembre	Conseil intercommunal EOREN
30 décembre	fin délai référendaire
Janvier 2021	adjudications
Avril 2021	travaux préparatoires
Juillet 2021	travaux phase 1
Juillet 2022	travaux phase 2



Assainissement

- **Vétusté et gouffre d'énergie**
- **Isolation et étanchéité**
- **Modernisation des salles**
- **Panneaux photovoltaïques**

Financement

- **Principe de concurrence**
- **Concours**
- **3 offres par CFC**
- **Suivi minutieux**

Rechercher et maintenir l'équilibre

Quelques réflexions autour d'un montant de trois millions évoqué lors du CG du 14.11.2019

Devis 1 ^{er} phase	2'602'000.00
DC étude	140'000.00
Sous-total	2'742'000.00
Limite proposée	3'000'000.00

-> à disposition 258'000.00

Devis 1 ^{er} phase	2'602'000.00
DC étude	140'000.00
+ max proposé	3'000'000.00
total proposé	5'742'000.00
DC total	4'540'000.00

-> à disposition 1'202'000.00

À partir de 2023



Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour votre confiance. Je ne vous garantis pas de réussir à tenir le budget de 3 millions de francs, mais vous le verrez bientôt. Merci. »

PV de séance du CG du 14.11.2019 page 12

Balayeuse actuelle

- Année 2002
- Dernière expertise le 11.02. 2020
- Prochaine expertise ~ février 2022
- Consommation de 60 l diesel / jour de service
- Perte de 2 l d'huile / jour
- Pompe hydraulique défectueuse, rouille, surchauffe du moteur

Location: 120 / h = SFr. 9'600.00 / mois (selon nos besoins)



Balayeuse nouvelle

- **type Bucher City Cat 2020ev**
- **moteur électrique 45kW**
- **batterie li-ion, bruit moyen 78dB**
- **2.5h charge pour 8h travail**
- **délai de livraison env. 4-6 mois**
- **prix SFr. 255'000 TTC**
- **Coût final (après rabais) SFr. 216'000 TTC**



Pourquoi maintenant?

- **outil indispensable et remplacement opportun**
- **prévu dans le budget d'investissement 2020**
- **rabais extraordinaire (SFr. 39'000)**
- **reprise à SFr. 8'000 (en état de fonctionnement)**

La commune souhaite et doit être exemplaire

Conforme à la LCEn en vigueur dès 1.1.2021

Tombe du souvenir Cimetière de Saint-Blaise

